



Accrochage automobile par un jeune permis

Par Visiteur

Au mois de mars, mon véhicule s'est fait percuter par l'arrière par un jeune permis. Afin de ne pas lui créer de pb je lui ai simplement fait noter sur le constat la plaque d'immat. de son véhicule ainsi que sa signature en attendant de voir avec ses parents. En conclusion ce jeune permis 2 jrs plus tard me répond que le constat n'est pas valide. Ma compagnie d'assurance la même chose? malgré dépose de main courante au commissariat de police et lettre en recommandé à ma compagnie d'assurance. A ce jour je n'ai aucune réponse. Quel recours puis_je avoir afin de pouvoir changer le par-choc de mon véhicule qui à l'origine était neuf ?

Par Visiteur

Chère madame,

Au mois de mars, mon véhicule s'est fait percuter par l'arrière par un jeune permis. Afin de ne pas lui créer de pb je lui ai simplement fait noter sur le constat la plaque d'immat. de son véhicule ainsi que sa signature en attendant de voir avec ses parents.

Je comprends pas. Qu'est-ce qu'il manque sur le constat en fait?

Très cordialement.